



Des choix clairs

MeyDIA a été créée en 1989, sous la forme d'une association régie par la loi de 1901. Elle a donc connu, à ce jour, deux municipalités successives : celle de M. Cabanel jusqu'en 1995, puis celle animée par J.-X. Boucherle, l'actuel Maire de Meylan.

Elle s'est d'abord trouvée dans l'opposition municipale, puis dans la majorité depuis 1995. Deux expériences aussi contrastées ont enrichi sa réflexion et affiné ses choix et ses pratiques politiques.



L'alternance fait partie de la démocratie, mais à tous les niveaux politiques, nous avons encore beaucoup à faire pour que, des débats entre majorité et minorité, naisse une meilleure gestion de notre société. Soyons clairs : il est vain de rechercher un compromis entre des choix politiques fondamentalement opposés et entre lesquels les citoyens se prononcent lors des élections. Mais la transparence des décisions, l'accès à une information complète et claire, les conditions d'une réelle concertation, l'intégrité morale des responsables devraient constituer les bases d'une pratique politique commune à tous les courants et partis républicains. Depuis 12 ans, c'est à cela que travaille MeyDIA, Meylan Démocratie Infor-mation Action.

Une élection municipale, comme celle de mars 2001, est l'occasion de faire le point du développement de la commune et de la vie de ses habitants, de juger l'action municipale. Nous considérons que le bilan de l'actuelle municipalité, où siègent 18 membres de MeyDIA, est très positif. C'est la raison pour laquelle les adhérents de MeyDIA, réunis en Assemblée générale, ont décidé de soutenir la future liste conduite par Jean-Xavier Boucherle et d'agir activement pour son succès.



Nos écoles dans le vent.

Les nouvelles technologies ont fait leur entrée dans les **12 écoles de Meylan** : chacune dispose d'une connexion à Internet. L'accès à Internet facilite les relations des directrices et directeurs avec les services académiques et municipaux. Il aide les enseignants dans leurs recherches documentaires et encourage les contacts avec des écoles étrangères.

Autre nouveauté : **Cap Canal**

C'est une chaîne de télévision locale, sur le câble, dont les principaux programmes sont réalisés à Lyon en collaboration avec l'Education nationale.

Des programmes pourront également être réalisés localement. Pour commencer, l'expérience concerne deux écoles de Grenoble et **deux de Meylan : Mi-Plaine et Béalières.**

Les particuliers abonnés au câble peuvent recevoir gratuitement Cap Canal.



Tous égaux devant les urnes

Au début de l'année, au moment de l'adoption de la loi sur la parité des hommes et des femmes dans les prochains conseils municipaux, des adhérentes de Meydia ont étudié les conséquences de cette loi dans la vie locale.

Un bref état de l'implication locale des femmes (conseil municipal, vie associative, parents d'élèves, relations de voisinage) nous a fait constater l'absence de femmes de 30 à 40 ans.



Quelle peut être la cause de cette situation, souvent observée :

- surinvestissement professionnel,
- peur du chômage,
- nécessité d'être toujours au meilleur niveau ?

- Contraintes de la vie familiale (enfants, familles éclatées, niveau de vie qui a baissé) ?
- Priorité donnée à l'épanouissement personnel (développement de l'individualisme, importance des loisirs dans la vie de chacun) ?
- Désaffection des femmes pour la politique?

La parité à elle seule ne suffira pas à faciliter l'engagement des femmes dans la vie locale.

Elle ouvre des possibilités, mais elle doit impérativement s'accompagner de mesures telles qu'**un véritable statut de l'élu**.

Il faut aussi **une autre organisation du travail municipal** : pourquoi tant de réunions entre 18 et 20 heures, quand beaucoup de parents ont besoin d'être auprès de leurs enfants ?

Meylan - Grenoble : direct en 2001

En 1996, le SMTC optait pour une troisième ligne de tram reliant Seyssins au Campus par les grands boulevards. Parallèlement, il décidait de réaliser, sur la rive droite de l'Isère, **une ligne directe réduisant le temps de transport entre Meylan et Grenoble**.

Après 3 ans d'attente, ce projet a été relancé en 1999. Il ne s'agit pas simplement d'une ligne supplémentaire de transports en commun, mais de la restructuration de l'ensemble de ces transports dans le secteur.

L'itinéraire retenu part du terminus actuel du 31 à Maupertuis, suit les avenues du Granier et du Vercors, l'avenue de Verdun jusqu'à la Carronnerie, puis file vers Grenoble le long de la voie rapide existante.

Le trajet dans Grenoble n'est pas encore déterminé. On devrait disposer d'un bus toutes les 6 à 8 minutes.

Le temps du trajet sur l'ensemble de la ligne serait de 20 minutes environ.



Cela sera obtenu par des travaux de mise en site propre essentiellement sur l'avenue de Verdun, entre la Revirée et la Carronnerie, et surtout sur le côté Nord (quartier de Mi-Plaine) de cette dernière avenue entre la Revirée et la Carronnerie : les bus y disposeront de deux voies réservées, une dans chaque sens et les automobiles de deux fois deux voies. Au-delà de la Carronnerie, les bus utiliseront, dans les deux sens, des couloirs réservés.

Une correspondance sera créée, aux Sablons, avec la ligne B du tram, en direction soit du Campus, soit du centre-ville et de la gare de Grenoble.

Cette ligne "**directissime**" aura des répercussions sur le réseau actuel de transports en commun. Mais il ne faudrait pas que les services rendus actuellement soient réduits par la mise en service de la directissime : la correspondance de la future ligne 31 avec la directissime devra être spécialement étudiée.

Si l'étude détaillée est achevée pour la fin de 2001, le nouveau réseau de transports en commun pourrait entrer en service dès 2002 et devrait permettre d'accroître l'audience des TC...

Trèfle du Charlaix : solidarité et qualité de la vie

Les 38 logements sociaux récemment inaugurés au Trèfle du Charlaix vont permettre de satisfaire une partie des attentes de familles aux revenus modestes ou de jeunes voulant s'installer.

Ces logements neufs s'ajoutent à d'autres réalisations ou réhabilitations d'anciennes constructions.

Plusieurs d'entre eux peuvent être occupés par des personnes à mobilité réduite. Les logements du Trèfle présentent une innovation : **la Haute qualité**

environnementale (HQE) : impact de la construction sur l'environnement extérieur, écogestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'entretien. On s'est également préoccupé du confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif des habitants. L'orientation des bâtiments permet de bénéficier d'un ensoleillement important qui apporte lumière naturelle et énergie.

Des panneaux solaires, installés sur les toits, assurent un chauffage de base dans les planchers ainsi que la fourniture d'eau chaude sanitaire, le complément se faisant à l'aide d'une chaudière au gaz naturel. L'emploi de briques alvéolaires en terre cuite améliore à la fois l'isolation et le confort hygrométrique du logement. Côté "chasse au gaspi" dans le domaine de l'eau, les logements sont équipés de mitigeurs, de chasses d'eau à double débit.



Certains ont même une robinetterie à faible débit commandée au pied. Les charges devraient ainsi être réduites de moitié par rapport à celles d'un logement conventionnel.

Cette réalisation de petites entités respectant des objectifs HQE prouve qu'avec une forte volonté politique, on peut associer des objectifs de solidarité, de qualité, de développement durable. Les solutions adoptées au Trèfle du Charlaix peuvent évidemment être transposées ailleurs pour la réalisation ou la rénovation de n'importe quel logement, privé ou public.

A Droite

Craignant que les rivalités locales de la droite donnent le canton de Meylan à la gauche, **Bernard Saugey**, président du Conseil général, a désigné **Marie-Christine Tardy** pour conduire la liste d'opposition aux municipales à Meylan. Mme Tardy, conseillère municipale et régionale, est surtout connue pour avoir soutenu **Charles Millon** quand celui-ci dirigeait la Région avec la collaboration du Front national.

Vite dit... vite lu...

Notre camarade, Pierre Philibert, vient de mourir. Conseiller municipal avec F Gillet de 1971 à 1983, puis dans l'opposition jusqu'en 1989, il fut également un des premiers conseillers régionaux à l'époque où ils étaient nommés et non élus. Il était également Président du Syndicat des Dignes et canaux de St Ismier.

Pour protéger le paysage, le Conseil Municipal a demandé le classement du site du Saint Eynard.

Merci aux commerçants du Centre Commercial de Grand Pré de leur patience pendant le chantier d'aménagement de leur place.

C'est parti pour la zone d'activité du Bas Charlaix. Une étude d'impact a été réalisée et une première réunion a eu lieu avec les habitants du quartier.

Succès pour le bus jeune. Les jeunes ont pris l'habitude de s'y arrêter, en revenant du collège ou du lycée, quand le bus stationne dans leur quartier.

Agglo : Plus de solidarité

Meylan s'est associée aux autres communes de l'agglomération sous l'égide de la Métro pour élaborer et signer un nouveau "Contrat de ville" avec l'Etat, le

Conseil régional et le Conseil général.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de développer, avec des moyens financiers considérablement accrus, des actions mieux concertées avec les habitants afin d'améliorer leurs conditions de santé, d'emploi, de logement, de déplacement, leur accès à la culture, à la formation, aux nouvelles technologies de communication, leur droit à la sécurité...

Qui est concerné ?

Ce sont d'abord les habitants des quartiers populaires, notamment les jeunes qui ont été trop longtemps délaissés par les pouvoirs publics et se trouvent à l'écart de la société. Ce peut être aussi des habitants de toute commune de l'agglomération qui, parce qu'ils ont peu de ressources, qu'ils sont étrangers, qu'ils ont perdu emploi ou repères, se trouvent exclus de la vie sociale ou professionnelle.

Quoi de nouveau ?

Cette politique visant la "cohésion sociale" se met en place aujourd'hui à l'échelle de l'agglomération. Les expériences réussies à un endroit peuvent servir ailleurs. Ainsi, la navette du soir de Meylan, qui facilite les déplacements des jeunes, ou la recherche d'économies d'énergie dans l'habitat, au Trèfle du Charlaix, inspireront des actions dans d'autres quartiers, souvent moins favorisés.

Citoyens de l'agglomération et de Meylan, nous sommes tous concernés.

La Communauté de l'agglomération grenobloise, la Métro, existe maintenant depuis un an. Il lui fallait un interlocuteur représentatif des habitants et des quartiers.

C'est chose faite depuis peu. Des associations d'habitants et des unions de quartier de l'agglomération se sont regroupées dans **l'Union des associations d'habitants des quartiers de l'agglomération, autrement dit l'UAHQA.**

Le secrétaire de l'UAHQA est Ph.Schaar, président de l'Union de quartier des habitants des Béalières.

L'UAHQA sera un partenaire légitime du Conseil de développement de l'agglomération, où doivent figurer les forces vives de l'agglomération, mais qui tarde un peu à se mettre en place.



Aux Aiguinards : c'est la faute de l'état !

Un imbroglio judiciaire de 30 ans vient de se clôturer, au bénéfice partiel de la commune.

En 1971, la toute nouvelle municipalité, dirigée par François Gillet, refuse d'autoriser la construction d'une centaine de logements sur le terrain devenu aujourd'hui le parc des Aiguinards, près de l'Hexagone.

La ville obtenait du Préfet une Déclaration d'utilité publique (DUP) pour acquérir le terrain et y construire les locaux des tennis. Mais l'ancienne propriétaire obtenait du Tribunal administratif l'annulation de la DUP pour une erreur de forme imputable aux services préfectoraux et attaquait la commune pour avoir construit des bâtiments sur un terrain qui, du fait de cette annulation, ne lui appartenait plus.

Après bien des démêlés judiciaires, la commune devait payer en 1989 une indemnité de plus de 12 millions de francs ! La pilule était d'autant plus amère que toute cette procédure relevait d'une faute de l'Etat à travers la DUP contestée du préfet de l'Isère.

C'est pourquoi, la commune se retourna vers l'Etat pour qu'il reconnaisse sa faute et la dédommage de la condamnation financière.

Le **Conseil d'Etat** vient de lui donner partiellement raison en lui octroyant la somme de **6 millions, plus des intérêts** comptés à partir du 16 décembre 1991.